

Gouvernement du Québec

Décret 876-2017, 30 août 2017

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la rencontre annuelle du Forum des ministres responsables du développement du Nord qui se tiendra du 5 au 8 septembre 2017

ATTENDU QU'une rencontre du Forum des ministres responsables du développement du Nord aura lieu à Montréal (Québec), du 5 au 8 septembre 2017;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, monsieur Pierre Arcand, dirige la délégation québécoise à la rencontre du Forum des ministres responsables du développement du Nord qui se tiendra du 5 au 8 septembre 2017;

QUE la délégation québécoise, outre le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, soit composée de :

— Monsieur Guy Bourgeois, adjoint parlementaire du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord;

— Monsieur François Émond, directeur de cabinet, cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord;

— Monsieur Jean-Philippe Latreille, conseiller politique, cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord;

— Monsieur Robert Sauvé, président-directeur général, Société du Plan Nord;

— Monsieur Alexandre Germain, coordonnateur aux relations intergouvernementales, Société du Plan Nord;

— Monsieur Jean-Luc Bugnon, coordonnateur, Infrastructures et investissements stratégiques, Société du Plan Nord;

— Madame Laurie Richard, conseillère aux communications, Société du Plan Nord;

— Madame Claire Robitaille, conseillère en relations intergouvernementales, secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation du présent décret.

Le secrétaire général associé,
MARC-ANTOINE ADAM

67196

Gouvernement du Québec

Décret 877-2017, 30 août 2017

CONCERNANT l'approbation du Plan quinquennal des investissements universitaires 2017-2022 incluant les normes d'investissements universitaires pour l'année 2017-2018

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 2 de la Loi sur les investissements universitaires (chapitre I-17), la ministre responsable de l'Enseignement supérieur est autorisée à préparer chaque année avec tout établissement universitaire du Québec tout plan d'investissements universitaires pour les cinq années suivantes, divisé en tranches annuelles;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 4 de cette loi, ce plan doit indiquer en détail l'objet et le montant des investissements pour la première année et contenir un état des investissements prévus pour les années subséquentes;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de cet article 4 prévoit qu'un tel plan est soumis à l'approbation du gouvernement et entre en vigueur à la date de cette approbation;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 6.1 de cette loi, la ministre peut, aux termes et conditions qu'elle détermine, accorder, au nom du gouvernement, une subvention aux fins d'investissements approuvés en vertu de l'article 4 de cette loi;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver le Plan quinquennal des investissements universitaires 2017-2022 incluant les normes d'investissements universitaires pour l'année 2017-2018;